

***Bujumbura, Burundi, 29 novembre (Infosplusgabon) - La réduction du taux de malnutrition chronique chez les enfants en bas âge, l'investissement dans les jeunes de moins de 18 ans et le renforcement du système de protection sociale sont les axes prioritaires sur lesquels sera basée la mise en œuvre du nouveau programme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur la période 2019-2023 au Burundi, a-t-on appris, jeudi, de source proche de l'agence spécialisée des Nations Unies à Bujumbura.***

Selon le représentant-résident de l'UNICEF, Jeremy Hopkins, le nouveau programme s'inscrit dans la continuité de celui de 2010-2018 qui a enregistré des progrès significatifs en termes de protection des enfants au Burundi, de manière générale.

Ces progrès se sont traduits par une baisse du taux de malnutrition chronique et de la mortalité infantile dans des proportions respectives de 56% à 58%, entre 2010 et 2017, et de 59 pour 1.000 naissances à 47 pour 1.000 naissances sur la même période, a-t-il illustré.

Dans le détail de la troisième « Enquête démographique et de santé » 2016-2017, l'on apprend qu'au Burundi, 56% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance ou sont atteints de malnutrition chronique (ils sont trop petits pour leur âge) et 25% ont un retard de croissance

sévère. 5% sont émaciés ou souffrent de malnutrition aiguë (ils sont trop maigres par rapport à leur taille) et 1% est sévèrement émacié.

Près de trois enfants de moins de 5 ans sur dix (29%) présentent une insuffisance pondérale modérée (ils sont trop maigres par rapport à leur âge) et 8% présentent une insuffisance pondérale sévère. Le pourcentage d'enfants présentant un excès pondéral est très faible (1%).

Entre 1987 et 2016-2017, l'enquête n'a pas constaté de changement important dans l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans. De 53% en 1987, la prévalence du retard de croissance est passée à 58% en 2010 et à 56% en 2016-2017.

Concernant la prévalence de l'émaciation, l'enquête n'a non plus constaté aucune modification importante, son niveau étant passé de 8% en 1987 à 6% en 2010 et à 5% en 2016-2017.

La prévalence de l'excès pondéral a, par contre, légèrement augmenté entre 1987 et 2010, passant de 1% à 3%, puis a diminué pour ne concerner que 1% des enfants en 2016-2017.

Au terme de la même enquête, il s'est avéré que la quasi-totalité des enfants (99%) sont allaités. Cependant, seulement 83% des nourrissons de moins de 6 mois sont exclusivement allaités au sein.

Selon la même source, parmi les enfants de 6 à 23 mois, seulement 10% sont nourris conformément aux trois pratiques optimales de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Dans seulement 19% des cas, les enfants ont reçu une alimentation diversifiée.

Au chapitre des complications liées à la malnutrition chronique, l'on apprend de l'enquête que l'anémie touche plus de 61% d'enfants burundais âgés de 6 à 59 mois et 39% de femmes âgées de 15 à 49 ans.

Parmi les femmes de 15-49 ans, 19% ont un indice de masse corporelle (IMC) inférieur à 18,5 et présentent donc un état de déficience énergétique chronique. À l'opposé, 8% présentent une surcharge pondérale ou sont obèses.

Le programme 2019-2023 de l'UNICEF porte encore sur le volet éducation qui a aussi connu des avancées jugées « significatives », notamment en matière d'égalité de genres à l'école primaire, dans des proportions de 50% de filles et 50% de garçons.

Cette tendance est confirmée par la même « Enquête démographique et de santé » qui fait état d'un taux net de fréquentation au niveau primaire de 81% et qui ne présente pratiquement aucun écart entre les genres. Ce taux de fréquentation est par contre plus faible au niveau du secondaire (30%).

Du côté des adultes, la même enquête fait état de près d'un quart (24%) des hommes et 36% des femmes qui sont sans instruction aucune au Burundi. Le taux d'alphabétisation, quant à lui, est plus important chez les hommes (79%) que chez les femmes (68%).

S'agissant des défis majeurs du secteur de l'éducation de base au Burundi, l'UNICEF pointe autour de 200.000 enfants qui ne fréquentent pas actuellement l'école.

Pour pallier ce problème, l'UNICEF intervient aux côtés du gouvernement burundais dans des programmes de réinsertion scolaire, notamment par la construction de nouvelles salles de classe et la fourniture du matériel scolaire nécessaire.

L'UNICEF participe encore à des mécanismes de protection sociale (filets sociaux) pour promouvoir l'accès à l'école à travers la lutte contre la pauvreté, en vertu de la « Convention internationale des droits de l'Enfant (CIDE) », adoptée, le 20 novembre 1989, par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

L'UNICEF investit, chaque année, au Burundi près de 40 millions de dollars américains en guise d'appui aux secteurs sociaux, selon toujours le représentant-résident de l'Agence spécialisée des Nations Unies.

FIN/INFOSPLUSGABON/AKO/GABON2018

© Copyright Infosplusgabon